

CFA de l'académie de Versailles

BP - COIFFURE

UFA Florian - 9B Rue de la Marne 92330 Sceaux

OBJECTIFS

Le titulaire de la spécialité coiffure du brevet professionnel est un professionnel hautement qualifié qui exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux, etc.

Il sera en mesure :

- D'accueillir de la clientèle
- De suivre le client durant le déroulement de la prestation
- D'effectuer l'encaissement et la prise de congé

CONTENU

Compétences professionnelles :

- S'informer Communiquer :

- o Collecter, sélectionner et traiter les informations
- o Transmettre des informations et rendre compte
- o Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle

- Organiser Gérer :

- o Gérer les produits et les matériels
- o Planifier les activités
- o Animer et encadrer les personnels
- o Développer la vente des produits et des services
- o Participer à la gestion de l'entreprise
- Concevoir et Mettre en œuvre :
- o Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services
- o Concevoir une coiffure personnalisée
- o Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
- o Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement
- o Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme
- o Créer et réaliser des coupes
- o Réaliser des coupes masculines spécifiques
- o Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages
- o Concevoir et réaliser des coiffures événementielles
- o Concevoir et réaliser une taille du système pilo facial

- Evaluer :

- o Evaluer la satisfaction de la clientèle
- o Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique
- o Evaluer le travail du personnel

Savoirs :

- Sciences-technologies et arts appliqués
- Gestion de l'entreprise
- Expression française et ouverture sur le monde

PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

DURÉE

De 800 h

DATES

Date de début : 01 septembre 2026

Date de fin : 31 août 2028

Le délai d'accès à nos formations en apprentissage est compris entre 1 et 6 mois avant le début de la session, selon le calendrier de la formation.

PRÉ-REQUIS

Niveau 3 (CAP, BEP)

Niveau 3.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 4 (BAC)

VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme
BP coiffure

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves ponctuelles et Contrôles en cours de formation (CCF)

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire du brevet professionnel spécialité coiffure peut occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, "manager", chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Fiche RNCP 38231](#)

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième ou dernière année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

COÛT

Reste à charge 0 €

FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Commerce, marketing
- Services commerces proximité

CONTACT

Mme Marielle Brun

Téléphone : 01.41.87.02.22

Email : marielle.brun@ac-versailles.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

